AB+PRO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.500,00 euros
Siège social : 191 BOULEVARD VOLTAIRE
92600 ASNIERES SUR SEINE
531 747 053 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 JUIN 2025

Le 30 Juin 2025 à 10h00, les associés se sont réunis au siège social, 191 BOULEVARD VOLTAIRE 92600 ASNIERES SUR SEINE, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 16 Juin 2025.

L'assemblée est présidée par Pawel KOLASA Gérant associé présent.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- KOLASA Pawel, demeurant 10 Bis Rue René Hantelle 95130 LE PLESSIS BOUCHARD détenteur de la pleine propriété de 100 parts, Cent parts ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 100 parts détenues en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Pawel KOLASA, Gérant, assiste à l'assemblée.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 191 BOULEVARD VOLTAIRE 92600 ASNIERES SUR SEINE à 10 BIS RUE RENE HANTELLE 95130 LE PLESSIS BOUCHARD, à compter du 30 Juin 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 4 - Siège social**
Le siège social est fixé à 10 BIS RUE RENE HANTELLE - 95130 LE PLESSIS BOUCHARD. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance
Pawel KOLASA